



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service de la population et des migrations

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für Bevölkerung und Migration

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Pays tiers

Changement de canton

Une personne ressortissante d'un état tiers peut changer de canton seulement si les autorités migratoires du nouveau canton acceptent sa demande.

- Formulaire de demande de permis
- Le permis original
- Copie du passeport en cours de validité (couleur et de bonne qualité)
- Extrait de l'office des poursuites (liste complète, selon art 8a LP), de son ancien domicile
- Attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, de son ancien domicile
- Contrat de travail actuel et les 3 dernières fiches de salaire (**pour permis B uniquement**)
- Si pas de contrat de travail, le décompte annuel de chômage pour l'année en cours, de son ancien domicile (**pour permis B uniquement**)

Pour les ressortissants étrangers conjoints de suisse

- Formulaire de demande de permis
- Le permis original
- Copie du passeport en cours de validité (couleur et de bonne qualité)
- Extrait de l'office des poursuites (liste complète, selon art 8aLP), de son ancien domicile
- Attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, de son ancien domicile
- Déclaration de ménage commun datée et signée par les deux conjoints (formulaire à signer à nos guichets)
- Attestation de domicile du conjoint suisse (établie lors de l'inscription)

Besoin d'aide ?

La Maison du Monde est là pour vous

Avenue du Crochetan 42
1870 Monthey
T. 024 475 77 70
info@maisondumonde.ch

horaires:

mardi et jeudi

9h30-11h30 et 14h-18h



Scannez- moi pour nous trouver